

Date de convocation : 06/12/2024 Date d'affichage : 06/12/2024 Nbre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 10	L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Didier PETITPAS, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LÉBOUC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.
---	--

Absents excusés :

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
Mme Sylvie COUPE
Mr Christian LAN

Absents :

Mr Patrick DEMARQUET
Mr Boris BOYAVAL

N°148- 2024

Validation de la nature du poste de Secrétaire Générale

Nous avons publié le poste de Rédacteur pour un emploi de contractuel ou de titulaire de la fonction publique territoriale, le 22/11/2024.

Nous avons reçu plusieurs candidatures. Nous procéderons aux entretiens lors de la semaine n°51. Nous avons des personnes souhaitant un CDD et d'autres en CDI de la fonction publique territoriale.

Nous avons rencontré les services du Centre de Gestion pour connaître les modalités de recrutement et les types de contrat possible. Donc, je vous propose soit l'embauche d'un contractuel au titre de Rédacteur en CDD pour 3 ans reconductible une fois, à l'échelon 11 ou d'un titulaire au titre de Rédacteur en CDI à l'échelon qui sera en fonction de la personne recrutée et de son ancienneté.

Pour être plus précis, ce poste bénéficie de points de bonification indiciaire comme les agents techniques responsables d'équipes, mais les personnes contractuelles ne peuvent pas en bénéficier.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20241212-D148_2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les modalités exprimées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le